



La source de Dymon

Bulletin municipal n°60 - Février 2021



BONNE ANNÉE

Le conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et remercie vivement les agents communaux ainsi que Stéphanie BERTHOT, Marie-Jo JARDIN et Simon LAMIRAUX pour leur investissement, à la création, à la réalisation et à la mise en place de nouvelles décorations de Noël pour cette année.



NECROLOGIE



Olivier nous a quittés
le samedi 6 février 2021.
Agent technique communal
depuis le 1^{er} mars 1998,
il nous laisse à tous un grand vide.
Toutes nos condoléances à sa famille.



• Plomberie • Chauffage • Géothermie
• Electricité • Zinguerie • Climatisation

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

03 86 96 90 69 06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr



• Chauffage
• Ramonage
• Sanitaire
• Salle de bain

89500 DIXMONT

06 20 40 98 66 bnplomberie89@gmail.com

DU 4 JANVIER AU 6 MARS 2021
Le mois préféré des
LUNETTOPHILES™



-20% *sur votre*
MONTURE
Créateur™

vision plus



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE
21 rue des Salles
89500 Villeneuve-sur-Yonne



Maintien à domicile *Besoin d'une assistance pour les tâches de la vie courante*

Avec prise en charge

- Dépendance dès la retraite (caisses de retraite ou APA - Allocation Personnes Agées)
- Handicap - pas de limite d'âge (MDPH)
- Aide familiale (CAF- PMI)
- Prestations extra légales (maladie accident)
- CPAM (personnes de moins de 60 ans toujours en activité)

Sans prise en charge

- Prestataire libre

Un seul nom AAD UNA (Association d'Aide à Domicile)

Une seule adresse



21 rue des Salles - VILLENEUVE-SUR-YONNE 89500



Un seul numéro 03 86 96 56 46



Un seul mail contact@aad.fr

Pour toute interrogation
Contactez-nous, le meilleur accueil vous sera réservé.

Les frais liés à ces situations entraînent une réduction d'impôts

Tél : 03.86.96.56.46 - Fax : 03.86.87.23.73
Email : contact@aad89.fr
Agrément SAP 778 702 803 - Siret 778 702 803 000 25

Toute l'offre de services retraite pour vos administrés



Actifs ou retraités,
vos administrés trouveront toutes les informations
utiles sur leur retraite du Régime général
et pourront profiter de services personnalisés
sur www.lassuranceretraite.fr

C'est facile, gratuit et sécurisé !

Faire découvrir les services en ligne de l'Assurance Retraite à vos
concitoyens, c'est leur permettre de :

- Consulter leur relevé de carrière pour faire le point sur leurs droits acquis
- Obtenir une estimation du montant de leur future retraite
- Calculer leur âge de départ à la retraite
- Déposer en ligne leur demande de retraite personnelle
- Déposer en ligne leur retraite de réversion
- Obtenir pour un retraité une attestation de paiement
- Faire un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires



Pour créer l'espace personnel, il suffit de :

- Se connecter sur www.lassuranceretraite.fr
- Cliquer sur « Créer mon espace personnel »
- Renseigner le numéro de Sécurité sociale et une adresse mail
- Compléter le formulaire

Ils accèdent facilement à leurs informations personnalisées et sécurisées.

Pour les usagers qui ont besoin d'un accompagnement dans leurs démarches
en ligne ou d'accéder aux outils informatiques, vous pouvez les orienter vers
un espace France Services proche de leur domicile.

Un agent d'accueil les aidera à télécharger un document, faire une demande en
ligne, consulter un montant de retraite, etc.

Retrouvez les espaces France Services sur : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services#e0>





0 800 360 360 Service & appel gratuits



N° VERT D'APPUI
aux personnes handicapées
et aux aidants dans le cadre
de la crise, pour des solutions
près de chez vous.

- Vous êtes en situation de handicap, vous n'avez plus de solution d'accompagnement ou de soins en raison de la crise
- Vous êtes un aidant, vous avez besoin de soutien
- Vous avez besoin d'appui pour reprendre vos activités habituelles

Vous ne savez pas vers qui vous tourner ?

Appelez le



0 800 360 360



Service & appel gratuits

Les permanences téléphoniques sont
ouvertes :
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Des solutions près de chez vous !

Le 800 360 360 vous met en relation avec les acteurs du handicap près de chez vous. Organisés en « communauté 360 », ils vous apportent des solutions adaptées.

En coopérant ces acteurs sont en capacité, soit de mobiliser des solutions immédiatement disponibles chez l'un d'eux, soit de proposer une réponse coordonnée, soit de créer de nouvelles solutions.

360



3 chiffres symboliques pour un changement d'approche :

- Une évaluation à 360° avec la personne de ses attentes et de ses besoins.
- Une coopération à 360° de tous les acteurs.
- Un repérage à 360° des personnes isolées ou sans solution adaptée.

Les +

- + de simplicité pour les personnes et les aidants.
- + de proximité pour trouver des solutions près de chez eux.
- + de rapidité pour apporter des réponses dans l'urgence.
- + de compétences mobilisées pour trouver de nouvelles solutions d'accompagnement.
- + d'agilité pour s'adapter au contexte de crise.

handicap.gouv.fr/0800360360/

La communauté 360 de votre territoire :

Sur Yonne nord

Sur Yonne sud



APAJH
Fédération





Suite à la donation de la maison
de Madame BARDE à la
Commune, quelques meubles
restent à vendre au profit de
l'A.P.P.E.D. Si vous êtes
intéressés ou pour tous
renseignements veuillez
contacter Madame Marie-Nicole
NEUGNOT au 0386960871



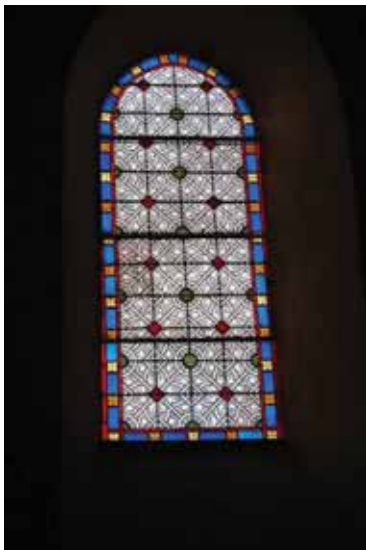
Les travaux de l'église continuent, actuellement la restauration des vitraux est en cours.

L'entreprise Art vitrail est intervenue avec une nacelle afin de retirer les protections extérieures des vitraux pour les consolider.



Les 4 statues (Saint Gervais, Saint Protas, Sainte Anne Trinitaire et Piéta) sont en cours de restauration, elles seront replacées dans l'Eglise courant mars.

La chaire curiale a été traitée et restaurée sur place dans l'église.





POMPES FUNÈBRES - FUNÉRARIMUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE
☎ **02 38 97 31 62**

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr



KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT - PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

COVID-19 oblige, la cérémonie du 11 novembre 1918, date de l'Armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, s'est tenue en petit comité (6 élus) et était interdite au public. Ce 11 novembre 2020 ne ressemble pas à tous les autres.

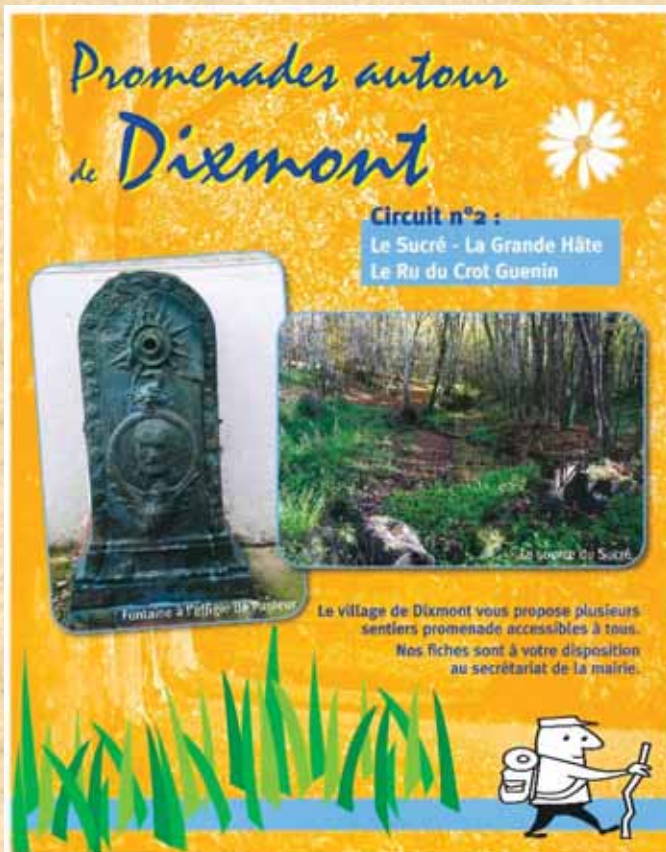
Le Maire, Marc BOTIN, et les élus ont tenu à rendre hommage à tous les morts pour la France. Moment fort de cette cérémonie, le Maire a lu le message de la Secrétaire d'Etat, Geneviève DARRIEUSSECQ, chargée de la mémoire et des anciens combattants. Une gerbe a été déposée

avant la minute de silence. Ensuite en hommage à tous les combattants morts pour la France en 2020, une gerbe a été déposée au cimetière sur le carré militaire.



CHEMINS DE RANDONNÉES

La Municipalité remercie Marinette et Christian NICOLLE ainsi que Nicole et Christian GOUSSANT pour leur implication dans l'entretien et le balisage des chemins de randonnées de Dixmont et ses alentours.



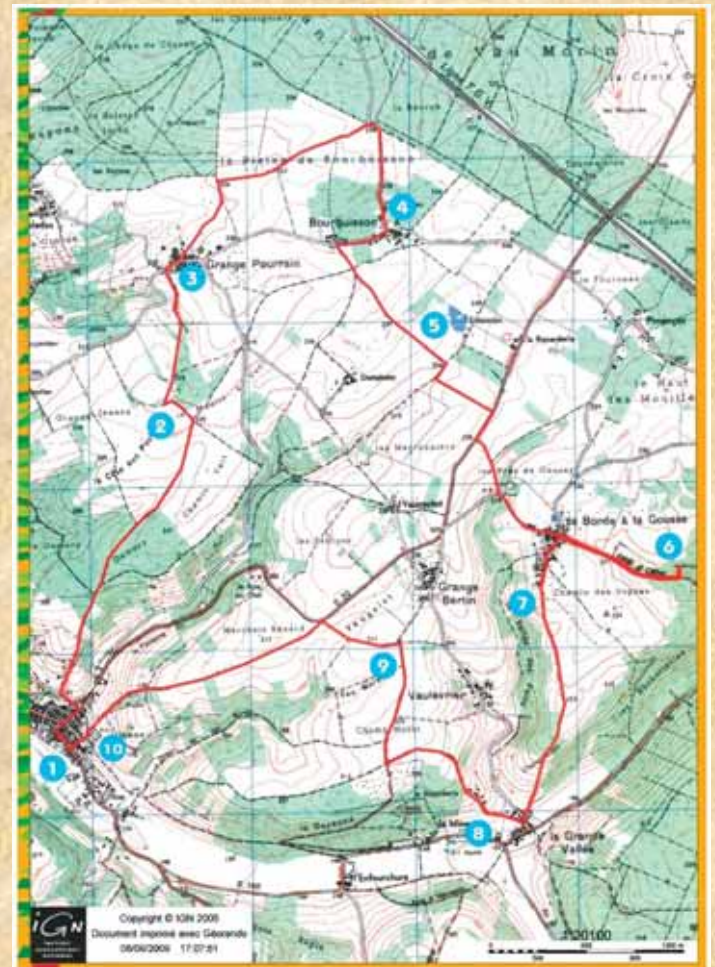
CHEMINS DE RANDONNÉES

Promenades autour
de **Dixmont**

Circuit n°3 :
Le Circuit des Puits



Le village de Dixmont vous propose plusieurs sentiers promenade accessibles à tous.
Nos fiches sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

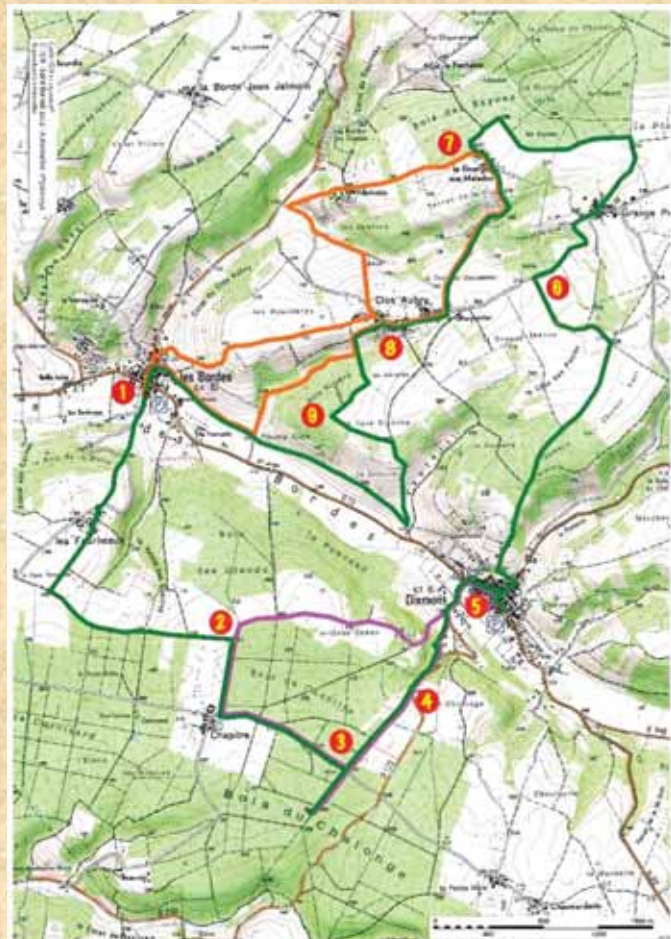
Les Chemins de
LA RÉSISTANCE
1944



**Sur les pas des maquis
Bourgogne**



Maquisards en Puisaye



COMMUNE DE DIXMONT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mr PIERRET Jean-Claude, adjoints, Mrs VASSARD Jean-Luc, SOETE Alain, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mmes, BERTOLDO Claire-Marie, BERTHOT Stéphanie, Mr JACQUET Julien, Mmes PERROTEZ Chantal, JARDIN Marie-Joseph

Représenté : Mr GAMBIER Benoît représenté par Mr BOTIN Marc

Absent excusé : Mr LAMIRAUX Simon.

Secrétaire de séance : Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

ORDRE DU JOUR

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS EFFILOGIS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de faire une demande de subventions auprès de la Région Bourgogne Franche Comté au titre de l'appel à projet 2020 EFFILOGIS « constructions de bâtiments à énergie positive et biosourcés » dans le cadre de l'extension de l'école et la construction d'un commerce multiservices et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS CAGS

Le conseil municipal autorise le maire à faire une demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au titre du fonds de concours dans le cadre de l'extension de l'école prévue au programme des travaux de revitalisation du centre bourg et charge le maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

- ✓ Montant des travaux hors taxes 422 001.00 €
- ✓ Demande de fonds de concours
à hauteur de 7.11 %, soit 30 000.00 €

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS D.E.T.R

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à demander une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) à hauteur de 40 % pour les étapes suivantes : **REVITALISATION DU CENTRE BOURG – EXTENSION DE L'ÉCOLE COMMUNALE**

- La phase 1 : Constructions extérieures + cour

- ✓ Montant hors taxes de..... 248 250.00 €
- ✓ Subvention demandée : 40%, soit. 99 300.00 €

-La phase 2 : Constructions intérieures

- ✓ Montant hors taxes de..... 104 700.00 €
- ✓ Subvention demandée : 40 %, soit. 41 880.00 €

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEVIS DE LA CCI DE L'YONNE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis pour de la CCI Yonne pour un montant TTC de 2 880.00 €, relative à la création d'un commerce multiservices.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – AVENANT HONORAIRES ARCHITECTE

Le maire présente le tableau de répartition des honoraires de l'architecte sous forme d'avenant, suite à **l'estimation prévisionnelle des travaux de 2040 100.00€, le montant des honoraires se monte à un total de 244 812.00 € hors taxes.**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires : Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mr PIERRET Jean-Claude, Mme PERROTEZ Chantal.

Membres suppléants : Mr PINCHON Roger, Mme BERTOLDO Claire-Marie, Mr JACQUET Julien.

GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE

Le conseil municipal autorise le maire à prendre un arrêté municipal afin de gérer le logiciel REMOCRA porteur des informations relatives aux points d'eau incendie de la commune.

ADHESION AU SERVICE COMMUN DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Exposé des motifs :

L'article L5211-4-2 du CGCT permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter d'un service commun. Ce service commun est géré par l'établissement public de coopération intercommunal. Les effets sont réglés par convention après avis du ou des comités techniques compétents.

Le Conseil Municipal

- **ADHERE** au service commun de la DECI,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion.

DECISION MODIFICATIVE ECRITURES AMORTISSEMENT

Le conseil municipal autorise le maire à prendre une décision modificative à la demande du Trésorier de Sens pour des écritures internes.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AGENCE POSTALE

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la nouvelle convention relative à l'organisation de l'agence postale communale proposée par La Poste.

ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer à la fondation du patrimoine pour un montant de 75.00 € qui sera imputée sur le compte 6574 chapitre 011.

PARTICIPATION BORNE MUSICALE DANS LES EHPAD

Mme NEUGNOT présente le projet d'achat d'une borne musicale proposé par Mme CALISTI, Présidente de l'association VMEH (Visites des Malades en Etablissements Hospitaliers).

L'Objectif est d'installer cette borne dans le milieu hospitalier et la maison de retraite de Villeneuve S/Yonne afin de distraire les personnes âgées, cet appareil permettant d'écouter de la musique, de faire des jeux interactifs et de pratiquer le karaoké.

Le coût étant de 4 500.00 € TTC, la CPAM versera une participation à hauteur de 2 500.00 €.

Le conseil municipal décide de verser une participation de 150.00 €, cette somme sera imputée sur le compte 6574 chapitre 011.

QUESTIONS DIVERSES

INDEMNITES JOURNALIERES DE GROUPAMA

Le conseil municipal autorise le maire à percevoir toutes les indemnités journalières versées par GROUPAMA suivant contrat n° 928903130001 suite aux arrêts de travail ou de maladie des agents communaux.

Le maire informe le conseil municipal

-de l'assemblée générale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux le 7 novembre 2020 à Auxerre ;

-de l'assemblée générale de l'Association Musique en Othe le 7 Novembre 2020 à 11 heures à Cerisiers, Mme PERROTEZ y assistera ;

-un SMS Alerte a été transmis concernant des appels frauduleux pour la pose de compteurs LINKY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30. Le maire donne la parole au public présent.

Un administré demande où en sont les travaux de réparation du pont de la Grande Vallée. L'entreprise chargée d'effectuer les travaux sera relancée.

La Commission environnement informe qu'elle a signalé par mail un arbre menaçant de tomber chemin du Crôt Ghénin, la commission est remerciée de ces précieuses informations et le nécessaire sera fait.

Il est signalé l'éclairage public en continu au hameau Les Bauquins, le nécessaire sera fait.

Il est demandé également où en est le projet de revitalisation du bourg. Les permis de construire et d'aménager seront lancés cette semaine et comportent un délai de trois mois d'instruction. L'appel d'offres auprès des entreprises et le début des travaux sont prévus début deuxième semestre 2021. En ce qui concerne l'assainissement, une réunion est prévue le 05 novembre prochain, une microstation est proposée pour ce projet. En 2021 est prévu également le changement des canalisations rue d'Eichtal.

Le maire, Marc BOTIN

COMMUNE DE DIXMONT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 DECEMBRE 2020

Présents :

Mr BOTIN Marc, Mme NEUGNOT Marie-Nicole, Mrs PIERRET Jean-Claude, GAMBIER Benoît adjoints, Mrs SOETE Alain, LAMIRAUX Simon, DUFLOS Alexandre, PINCHON Roger, PERRAUT Marc, Mme BERTHOT Stéphanie, Mr JACQUET Julien, Mmes PERROTEZ Chantal, JARDIN Marie-Joseph.

Représentée : Mme BERTOLDO Claire-Marie représentée par Mme JARDIN Marie-Joseph.

Absent excusé : Mr VASSARD Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme PERROTEZ Chantal.

ORDRE DU JOUR

DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU SDEY – REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire présente les modalités de l'Appel à Projets du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE (SDEY) pour la « construction exemplaire BEPOS – EFFILOGIS » des Bâtiments Publics et propose aux membres du Conseil Municipal de candidater à cet Appel à Projets dans le cadre du projet de création du bâtiment à énergie positive (BEPOS) pour

- 1)un « commerce multiservices »,**
- 2)une classe dans la cadre de l'Extension de l'école**
- 3)la réhabilitation d'un bâtiment situé au 1 rue de la Mairie pour le projet « création d'un local de praticiens et d'un logement, ces trois dossiers étant inclus dans le projet global de « Revitalisation du centre bourg de Dixmont ».**

Le Conseil municipal

- décide de candidater à l'Appel à Projets du SDEY pour la « construction exemplaire BEPOS – EFFILOGIS » des bâtiments publics,
- atteste la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projets, et notamment l'obligation d'être lauréat de l'aide EFFILOGIS de la région Bourgogne Franche Comté pour le même projet de création de bâtiments,
- autorise Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 3 ans à compter de la date de notification de la convention d'attribution de l'aide.

REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTIONS ADT – HABAM – 00018L

Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche

Comté au titre de l'aménagement du territoire « Habitat – Aménagement : logement locatif et cadre de vie » dans le cadre de la création d'un logement T3 situé au R+1 d'un bâtiment communal sis à Dixmont, 1 rue de la mairie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Monsieur PIERRET, en charge du dossier Revitalisation du centre bourg, annonce l'avis favorable de la Préfecture pour l'obtention :

- de la DETR d'un montant de 99 300.00 € pour les travaux extérieurs (1^{ère} tranche) d'une salle de classe dans le cadre de l'extension de l'école ;
- de la DETR d'un montant de 41 880.00 € pour les travaux intérieurs (2^e tranche) d'une salle de classe dans le cadre de l'extension de l'école ;
- du fonds de concours de la CAGS pour un montant de 30 000.00 € pour la création d'une salle de classe dans le cadre de l'extension de l'école.

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE SECURITE DES LOCAUX

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, il est demandé de désigner un responsable de sécurité des locaux. Mme LAUBE Christine, adjoint administratif, est nommée à ce poste.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Le conseil municipal décide de prendre des décisions modificatives pour budgéter

- l'achat de la cave rue d'Eichtal ,
- un dépassement sur les comptes d'emprunt,
- Frais d'étude CCI pour la revitalisation centre bourg.

RETROCESSION DE PARCELLE CADASTREE G 2105 AU DOMAINE PUBLIC

Considérant que la parcelle cadastrée G 2105 d'une superficie de 8 ares 40 centiares appartenant à la commune est destinée à l'emplacement d'un parking public dans le cadre du dossier de revitalisation du centre bourg ;

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rétrocéder la parcelle G 2105 au domaine public et de classer celle-ci dans le domaine public communal et plus précisément de l'intégrer au sein de la voirie communale à l'issue des travaux.

DESFFECTATION D'UNE CLASSE

Conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995 concernant la désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques, l'approbation de la Préfecture et de l'inspecteur d'académie sont requis pour autoriser la MAM à occuper la classe de l'école élémentaire de Dixmont.

L'avis préfectoral n'étant pas arrivé en mairie à ce jour, le conseil municipal, sous réserve de l'avis favorable de la Préfecture, anticipe sa décision et accepte à l'unanimité la désaffectation de la classe pour permettre l'utilisation des locaux par la M.A.M.

CONVENTION M.A.M

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de convention d'utilisation partagée des locaux et des équipements scolaires proposée pour l'utilisation de la cour, du préau et de la rampe d'accès par la Maison d'Assistants Maternelles et charge le maire des formalités.

DELIBERATION MISE A DISPOSITION PARCELLE CADASTREE E 645

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de convention concernant la mise à disposition d'une parcelle cadastrée E645 de 40 centiares, un coffret EDF étant implanté sur cette parcelle et charge le maire des formalités.

DELIBERATION MISE A DISPOSITION PARCELLE CADASTREE G 111

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de convention concernant la mise à disposition d'une parcelle cadastrée G111 de 1are 20 centiares pour assurer la continuité d'un chemin piétonnier et charge le maire des formalités.

PARTICIPATION SEJOUR SCOLAIRE

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50.00 € aux familles demandant une participation financière pour des séjours scolaires proposés aux enfants, sans qu'il soit demandé de justificatifs de ressources et à condition que les frais incombant aux parents soient supérieurs à 100.00 €.

CREATION COMMISSION SECURITE ROUTIERE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission sécurité routière, Mr BOTIN commis d'office Président de la commission, les membres sont :

- Mr GAMBIER Benoît
- Mr PINCHON Roger,
- Mr LAMIRAUX Simon,
- Mme JARDIN Marie-Joseph,
- Mme BERTHOT Stéphanie.

CREATION COMMISSION SUIVI DE TRAVAUX

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer une commission « suivi de travaux », Mr BOTIN commis d'office Président de la commission, les membres sont :

- Mme NEUGNOT Marie-Nicole,
- Mr PIERRET Jean-Claude,
- Mr PINCHON Roger,
- Mr PERRAUT Marc.

QUESTIONS DIVERSES

REFERENTS DOSSIER ELABORATION DU PLUI – H (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Par délibération du 04 juillet 2017, deux élus référents ont été nommés pour le dossier élaboration du PLUI-H.

Suite aux élections municipales, il y a lieu de nommer un remplaçant, Monsieur PIERRET Jean-Claude restant en poste ; Le conseil municipal approuve à l'unanimité la nomination de Mme NEUGNOT Marie-Nicole.

DELEGATIONS DE SIGNATURES – DONS ET LEGS

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la délégation de signatures au maire pour les dons et les legs.

TRANSFERT DE COMPETENCES à la CAGS « Création et gestion de crématorium »

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-40 et L.5211-17 ;

VU la délibération de la CAGS n°DEL201126030005 en date du 26 novembre 2020 portant approbation du transfert de la compétence « création et gestion de crématorium » ;

Considérant qu'il revient au Conseil municipal de se prononcer sur le transfert de compétence au profit de l'Agglomération du Grand Sénonais dans un délai de trois mois à compter de l'adoption dudit transfert par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et de la notification de la présente délibération par le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, à défaut son avis sera réputé favorable ;

le Conseil municipal

APPROUVE le transfert de la compétence « création et gestion de crématorium » au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

SOUTIEN AU SDIS CONTRE LA SUPPRESSION DU CENTRE 115

*Motion de défense des urgences et des secours,
refusant la suppression du « centre 15 » du SAMU de l'Yonne
et plaidant pour la création d'un centre départemental unique
de réception et de régulation des appels
d'urgence et de secours*

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de

-SOUTENIR le Collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne ;

-REFUSER la suppression du « centre 15 » actuellement localisé au centre hospitalier d'Auxerre et son transfert à Dijon ;

-DEMANDER au Président de la République, au Premier ministre, au ministre des solidarités et de la santé, ainsi qu'à l'agence régionale de santé de Bourgogne Franche Comté, de faire enfin confiance aux acteurs de terrain, en leur donnant la liberté de créer, au service des habitants de l'Yonne, un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours ;

-SOUTENIR la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours, qui recevrait et régulerait tous les appels adressés aux numéros des appels d'urgence et de secours (15 / 18 / ...), et qui se substituerait alors, dans notre département de l'Yonne, au numéro d'aide médicale urgente, au numéro de permanence des soins ainsi qu'au numéro dédié aux secours ;

-APPROUVER la proposition de loi, déposée en décembre 2020 à l'Assemblée nationale par M. Guillaume LARRIVE, député de l'Yonne, cosignée par M. André Villiers, député de l'Yonne et plusieurs de leurs collègues, **facilitant la création d'un centre départemental unique de réception et de régulation des appels d'urgence et de secours.**

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est donnée au public.

Il est rappelé que le chien d'une famille de Dixmont erre toujours dans les rues. Une lettre recommandée AR pour rappel de l'interdiction leur sera adressée.

Il est signalé un stationnement gênant rue blanche dans le virage, le nécessaire a été fait auprès des propriétaires de véhicule.

Il est demandé où en est la fibre optique, Mr BOTIN précise que la montée en débit ne sera pas prête avant 2023.

Il est de nouveau signalé qu'un câble des Télécom est trop bas sur le chemin des Noisettes et qu'il faudrait préciser au prestataire de le relever afin d'éviter les accrochages. L'intervention avait été demandée, le nécessaire sera fait.

Le maire informe l'assemblée

- de la prochaine réunion avec le cabinet d'architectes
- le 12 janvier 2021 à 14 heures à laquelle aura lieu la remise du dossier de consultation aux entreprises.
- qu'il n'y aura pas de cérémonie de vœux pour 2021.

Le maire

Marc BOTIN

Revitalisation du centre bourg de Dixmont

Extension de l'école

Nous allons vous présenter au fil des bulletins les différents aménagements qui seront réalisés dans les mois et années à venir. Dans ce numéro, nous évoquerons l'extension de l'école.

Contexte

La revitalisation du centre bourg fait l'objet d'une réflexion depuis une dizaine d'années. La fermeture d'une classe puis sa réouverture nous a pris de court car nous avons installé la MAM dans le bâtiment libéré.

Le legs de Madame Barde, dont la parcelle est mitoyenne à l'école, est une réelle opportunité. Il va nous permettre la construction d'une salle de classe complémentaire au fonds du terrain qui sera accolée à l'école maternelle existante.

Dans un souci d'économie et de sécurité, l'accès se fait par l'entrée actuelle rue de Vaucrechot.

Financements

Ces projets ne sont réalisables que si la commune obtient des subventions (Europe, Etat, Région, Département, CAGS) afin de limiter au maximum l'autofinancement par la commune.

Les demandes sont en cours et bien avancées. Nous espérons obtenir au minimum 50 %.

Les coûts de construction et les honoraires de la classe et de sa cour attenante (au stade projet) se

chiffrent à 495 600 €ht. Les marchés seront lancés d'ici la fin du mois de février. Les travaux doivent débuter au début du 2^e semestre 2021.

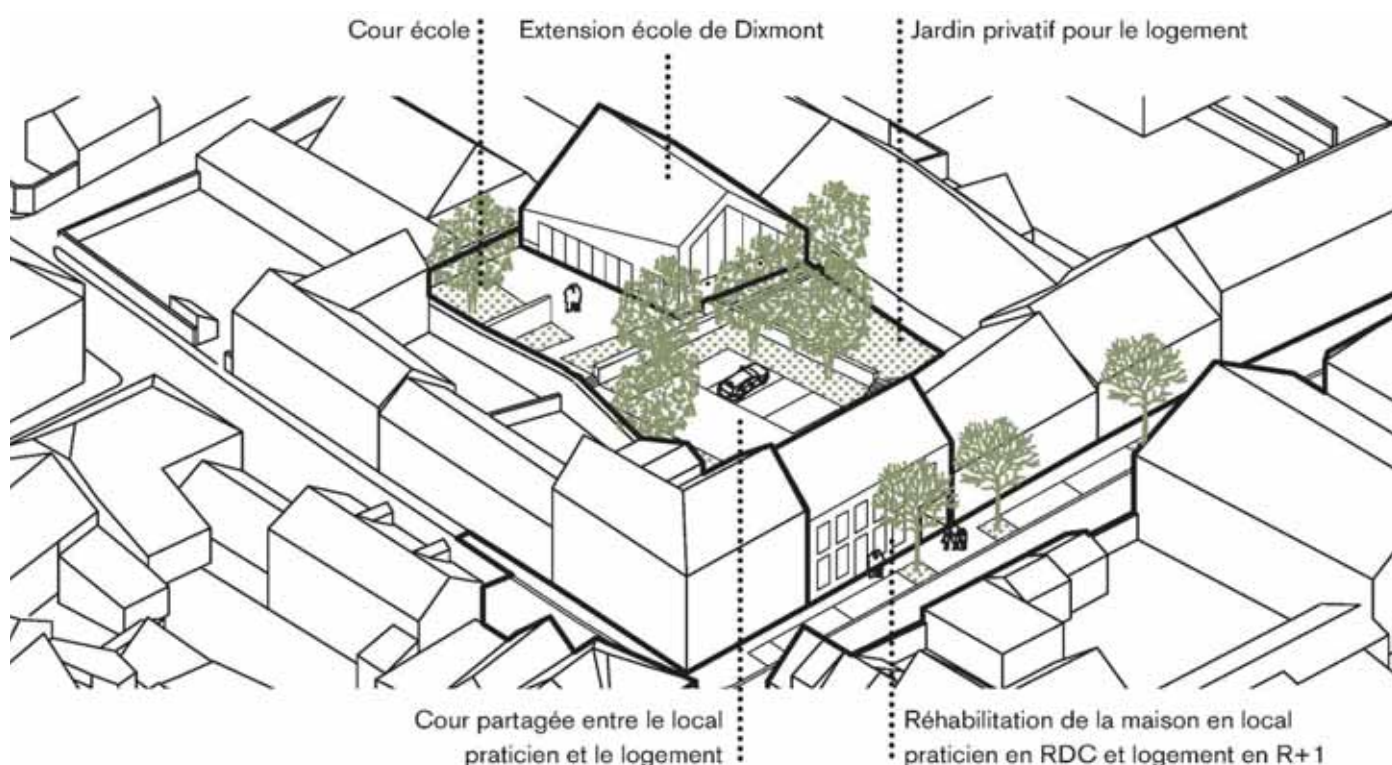
Un bâtiment exemplaire

L'extension de l'école répond à l'objectif RT 2012 du label BEPOS 2017 EFFINERGIE. Les exigences du label améliorent l'enveloppe du bâtiment par le Bbio, la performance énergétique et l'étanchéité à l'air du bâtiment, l'efficacité des systèmes de ventilation et la qualité de l'air.

Les modes de chauffage et de refroidissement ont été adaptés pour répondre aux objectifs thermiques. Un groupe d'eau glacé produira le chaud/froid. Les émetteurs sont les planchers réversibles situés dans la dalle du sol. La ventilation est assurée par une VMC double flux.

La composition des parois a été déterminée pour que la Consommation d'Energie Primaire, le Besoin Bioclimatique et l'étanchéité à l'air du bâtiment répondent au cahier des charges Effinergie et Effilogis.

Les matériaux sont en majorité biosourcés. Les murs à ossature bois sont constitués d'isolant en laine de bois et la toiture est réalisée en caissons pannés avec isolation biosourcée. Les murs extérieurs sont revêtus d'un enduit à la chaux. Les menuiseries (intérieur et extérieur) sont en bois.



VUE DE LA SALLE DE CLASSE ET PALETTE DE



Palette des matériaux



1] Murs des anciennes granges arasés et restaurés



2] Soubassement béton



3] Enduit chaux taloché

4] Menuiseries bois



5] Couverture en tuiles plates



6] Gouttière en zinc posée sur une pièce de bois

ES MATERIAUX



Vue du projet



7] Béton bou-
chardé



9] Concassé en
pied de façade



8] Clôture lames
de bois

LEGS – sa cour et son arrière-cour



Vue de l'état actuel de la cour. La maison en fond et les granges à gauche seront démolies.



Vue de l'état actuel de l'arrière-cour donnant sur l'école. La grange et la maison à droite seront démolies.

ECOLE



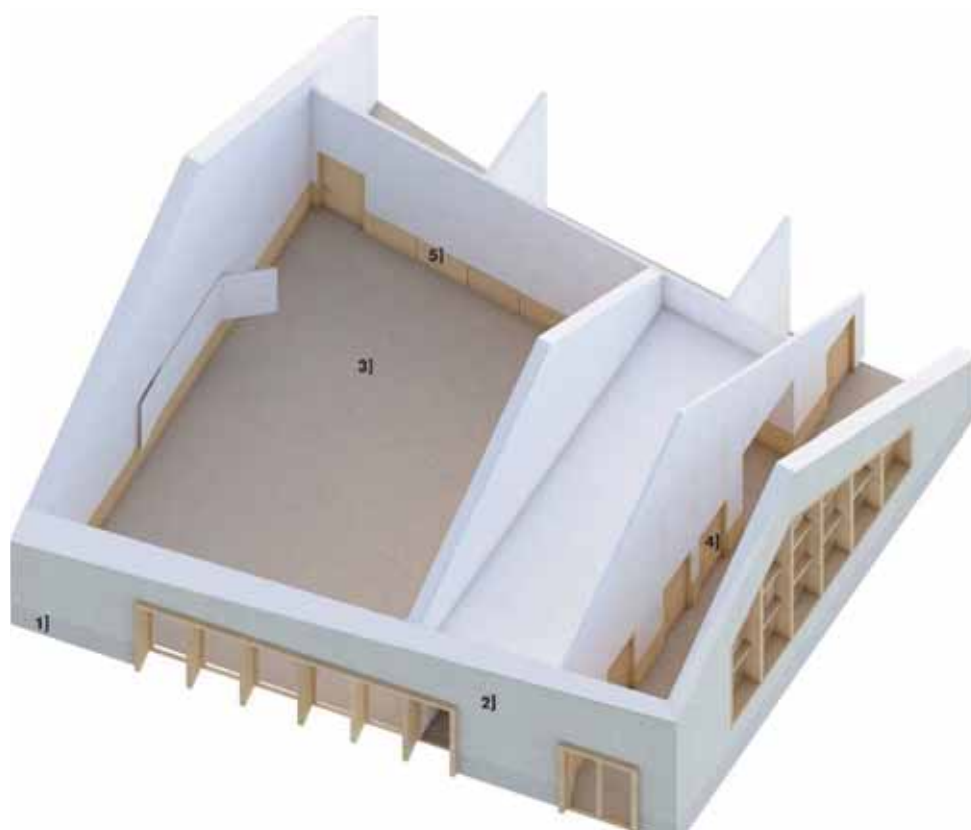
Vue de la cour de l'école.

Plan de masse



L'accès à la nouvelle classe se fait par le fond du couloir de la maternelle, ce dernier étant libre et complètement dégagé, il n'y a plus de vestiaires. Ceux-ci sont prévus dans le couloir du nouveau bâtiment.

Axonométrie intérieur et matériaux



1) Soubassement
béton



2) Enduit chaux
taloche



3) Béton quartzé



4) Menuiserie
Hêtre



5) Pinthe Bouleau





Vue du couloir d'accès à la salle de classe

En venant du couloir de l'école actuelle, cet accès permet d'aller soit à la salle de classe à droite ou d'accéder à la cour au fond.

Le bois a été privilégié pour amener chaleur et bien-être à ce nouveau bâtiment.

Le vestiaire, fait de patères et de coffres, permettra aux enfants de deux classes d'y déposer leurs affaires.

La salle de classe a une superficie de 64 m², le bureau de 9 m², les locaux de rangement de 7 et 10 m².

Les sanitaires sont adaptés pour des enfants de Cours Préparatoire.



Etoile Taxis

Successeur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



DU 4 JANVIER AU 6 MARS 2021
**Le mois préféré des
LUNETTOPHILES**



-20% sur votre
MONTURE
Créateur

vision plus



- Chauffage
- Ramonage
- Sanitaire
- Salle de bain

89500 DIXMONT

06 20 40 98 66 bnplomberie89@gmail.com



ÉCOUTE - ANALYSE - CONTRAT ADAPTÉ
N° ORIAS 12 065 813 - www.orias.fr

Romain QUITTANSON
Agent Général exclusif MMA

Une réponse
à vos besoins d'assurance

romain.quittanson@mma.fr

2 agences pour vous servir

20, Place Honoré Combe
45320 Courtenay
Tél : 02.38.97.45.80

15, rue Carnot
89500 Villeneuve-sur-Yonne
Tél : 03.86.87.16.99

SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Comité d'Administration du SIVOS DIXMONT - LES BORDES, dûment convoqué au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Benoît GAMBIER, président, au foyer communal de LES BORDES.

Absents : VICTOR Delphine (pouvoir à Sylvie ADAM)

Sylvie ADAM est nommée secrétaire de séance.

Le secrétariat chargé des établissements aquatiques de Sens ayant appelé ce matin, le président propose de rajouter à l'ordre du jour de ce soir la délibération « **03-11-2020 – Signature de la convention pour les séances de piscine** » :

→ Les membres du comité acceptent à l'unanimité.

01-11-2020 : Achat d'ordinateurs pour l'école de Dixmont

Lors du vote du budget, les membres du comité ont validé la somme de 2 000 € pour le matériel informatique, 1 000 € pour le mobilier et 1 000 € pour des dépenses diverses.

Entre temps, et vu le mail de l'inspection académique le 3 juillet concernant le soutien financier des projets numériques, les membres ont accepté le projet proposé par la directrice de l'école des Bordes de 4 000 €, demande en suspens à ce jour.

Depuis, la directrice de l'école de Dixmont a demandé si le syndicat pouvait acquérir :

- au moins 3 ordinateurs pour chaque classe de l'école, voire 5 suivant les tarifs, afin que les élèves des deux plus grandes classes puissent y avoir accès,
- et 2 écrans de projection enroulables pour vidéoprojecteur à 90€ l'unité.

Le président propose l'achat de 5 ordinateurs portables complets et des 2 écrans de projection pour un montant total maximum de 3 000 € et demande aux membres s'ils souhaitent :

- soit que ces achats soient rajoutés à ceux de l'école de Les Bordes et que des RAR (Restes A Réaliser) soient inscrits sur le budget 2021 pour le projet des Bordes qui ne s'effectuera sans doute pas avant la fin de l'année,
- soit que ces achats les remplacent et qu'un nouveau vote ait lieu pour le projet des Bordes lors du vote du budget 2021.

Après un tour de table :

→ Les membres du comité acceptent d'ajouter les crédits au 2183 en gardant les 4 000 € pour Les Bordes votés en juillet.

02-11-2020 : Décision Modificative

Cette année est marquée par la crise sanitaire majeure de la Covid-19, le syndicat doit faire face en mettant des agents d'entretien toute la journée sur les deux sites afin que les lieux soient régulièrement désinfectés. De ce fait, les frais de personnel sont plus importants mais certaines autres dépenses, notamment repas de cantine (fermée de mi-mars à mi-mai puis très peu en juin-juillet), moindres.

Par conséquent, et vu la décision concernant l'investissement ci-dessus, le président propose la modification des crédits suivante :

- **Dépenses de fonctionnement**
 - o 6042 – Achat prestations de service - 13 000 €
 - o 6064 – Fournitures administratives + 300 €
 - o 6067 – Fournitures scolaires - 1 500 €
 - o 6132 – Locations mobilières + 600 €
 - o 6156 – Maintenance - 1 000 €
 - o 6225 – Indemnités au comptable + 300 €
 - o 6248 – Frais de transport divers + 500 €

o	6288 – Autres services extérieurs	- 1 300 €	
o	6411 – Personnel titulaire		+ 2 100 €
o	6413 – Personnel non titulaire		+ 2 100 €
o	6574 – Subventions associations	- 600 €	
o	023 – Virement à la section d'investissement		+ 3 000 €
-	<u>Recettes de fonctionnement</u>		
o	7067 – Redevances et droits des services périscolaires		- 8 500 €
-	<u>Dépenses d'investissement :</u>		
o	2183 – Matériel de bureau et informatique		+ 5 000 €
o	2184 – Mobilier	- 1 000 €	
o	2188 – Autres		- 1 000 €
-	<u>Recettes d'investissement :</u>		
o	021 Virement de la section d'investissement	+ 3 000 €	

→ Les membres du comité acceptent à l'unanimité.

03-11-2020 – Signature de la convention pour les séances de piscine

Le secrétariat des établissements aquatiques de la CAGS ayant appelé ce matin, le président demande aux membres présents s'ils sont d'accord pour qu'il puisse signer la convention de l'établissement aquatique où la classe de CM2 se rendra pour 10 séances à 81 € (tarif inchangé) du 14 décembre au 19 mars (payable sur le budget de 2021) :

→ Les membres du comité acceptent à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- **Car scolaire** : il est tombé en panne à deux reprises et une grosse intervention de 2 400 € est à prévoir, il faudra également discuter de la rénovation de la carrosserie. Marc BOTIN passera voir le garage afin qu'un check-up complet soit réalisé sur les travaux à prévoir. Un estimatif d'une location à l'année sera également demandé (cantine, piscine, cinéma, bibliothèque) afin de pouvoir comparer les deux solutions.
- **Sécurité dans les établissements scolaires** : vu le niveau d'alerte rouge attentat, le préfet a envoyé un mail aujourd'hui en rappelant les 10 mesures de bon sens à adopter dans les écoles :
 - o 1. Assurer le contrôle des accès et un contrôle visuel des sacs et bagages ;
 - o 2. Définir en amont la marche à suivre en cas de suspicion ou d'alerte (signalement direct aux forces de l'ordre via le 17 ou filtre hiérarchique) ;
 - o 3. Signaler tout objet présentant un caractère insolite et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié localement ;
 - o 4. Signaler les agissements ou comportements manifestement anormaux qui pourraient faire penser qu'un acte malveillant va être commis (appel 17) ;
 - o 5. Sensibiliser vos agents à la nécessité impérieuse de vigilance et de signalement des situations sensibles ;
 - o 6. Réduire le nombre de points d'entrée dans les bâtiments et sites (autant que possible et selon la configuration de vos locaux) ;
 - o 7. Laisser dégagées, et non verrouillées, les sorties de sécurité ;
 - o 8. Contrôler les entrées des personnels des sociétés ou entreprises intervenant dans l'établissement,
 - o 9. Réaliser des rondes de surveillance des zones sensibles ou vulnérables à l'intérieur des établissements ;
 - o 10. Éviter toute accumulation d'objets (cartons, palettes, sacs) à l'intérieur ou à proximité des bâtiments.

La séance est levée à 20h30.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Le 24 mars 2020 Juliette DELBERGUE
Le 19 avril 2020 Emma NAVARET
Le 23 avril 2020 Héloïse CADELEC
Le 4 mai 2020 Manon TOILLIER MALTERRE
Le 13 juin 2020 Anaë GENTY
Le 16 août 2020 Léandro LAGES
Le 24 août 2020 Giulia CANONNE
Le 10 septembre 2020 Ambre BUATOIS
Le 21 décembre 2020 Raphaël CORNU
Le 22 décembre 2020 Léana BLANCHE SÉGUIN



Pacs

Le 3 août 2020 Alexis CORNU et Loriane ZAJAC



Mariages



Le 5 septembre 2020 Sébastien GENTY
et Laurie LAFOND



Le 7 novembre 2020 Benjamin MIDROUET et Clotilde
NGANGOU

ÉTAT CIVIL



Décès

Résidents à Dixmont :

Le 20/01/2020 : Mme. BOURSEILLER Huguette, Josette, Paulette
Le 20/01/2020 : Mr. CIROT Roger
Le 26/01/2020 : Mr. BAILLAT Roger, Henri
Le 03/04/2020 : Mme. PERROTEZ Arlette
Le 02/05/2020 : Mr. CHICOUARD Michel
Le 15/05/2020 : Mme. CIROT Suzanne
Le 04/07/2020 : Mme. GROSSI Emme, Marie-Jeanne
Le 15/08/2020 : Mr. PERRIER Alain
Le 01/09/2020 : Mme. BERTHELIN Marie-Louise
Le 05/10/2020 : Mme. DOS SANTOS LOPES Maria Fernanda
Le 07/10/2020 : Mr. MERCKLING Jérôme
Le 13/12/2020 : Mme. BLANC Josiane
Le 28/12/2020 : Mme. BERTRAND Jacqueline

Nés à dixmont :

Le 24/01/2020 : Mr. DUBECHOT Albert
Le 27/01/2020 : Mr. RIBAILLIER Jean, Claude, Léon
Le 22/02/2020 : Mme. KRAGERMAN Denise, Henriette
Le 25/02/2020 : Mme. CHASTRAGNAT Colette
Le 20/03/2020 : Mr. CHASTRAGNAT Gilbert
Le 09/04/2020 : Mr. BOURSEILLER Emile, Gabriel
Le 10/05/2020 : Mr. COURTY Gérard, Lucien, Maxime
Le 15/06/2020 : Mme. PRIVE Denise, Marie-Louise
Le 19/06/2020 : Mr. BERLIN Gérard
Le 27/09/2020 : Mme. MANIGAULT Jeanne, Marie
Le 04/10/2020 : Mr. RALLU Jean, Pierre, Bernard
Le 12/11/2020 : Mme. MILLOT Thérèse

GARAGE ALARY
EXPERT



REPARATIONS TOUTES MARQUES
MECANIQUE - CARROSSERIE

ACHAT - VENTE
VEHICULES D'OCCASION

www.garagealary.fr



51 Avenue de la Gare - 89510 VÉRON - TÉL : 03 86 97 42 29 - FAX : 03 86 96 84 39



Jardins Loisirs
GAUTHIER

www.jardins-loisirs.com

Saint-Clément : 03.86.67.12.79

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LE FOURNEL

spécialité de pains au levain et bio

16 rue Carnot 89500

Villeneuve sur Yonne

03 86 87 15 05

06 35 76 62 85



*présent sur les marchés de Sens de
villeneuve sur yonne ainsi qu'à Dixmont*

COLIS DE FIN D'ANNÉE



Compte tenu du contexte sanitaire, la municipalité a dû annuler le repas de fin d'année. C'est pourquoi nous avons fait le choix de distribuer, par l'intermédiaire des élus, 113 colis à tous les Dixmontoises et Dixmontois de 72 ans et plus. C'est l'occasion de maintenir le lien social et de pouvoir discuter un peu en restant très prudent et en respectant les gestes barrières. Marie-Nicole NEUGNOT a porté 5 colis pour nos aînées à la maison de retraite de l'Hôpital de Villeneuve sur Yonne et Rive d'Yonne, avec beaucoup de regrets de n'avoir pu les rencontrer en raison de la pandémie.

Madame BARBIER Paulette est notre doyenne, elle a fêté ses 99 ans le 31 janvier 2021.



AUDITION CONSEIL LUDOVIC DIGUE
votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens
22 ANS D'EXPÉRIENCE



Offres **100%**
Santé

Nouveau

Chez AUDITION CONSEIL
vos aides auditives **100% SANTÉ**
avec reste à charge à **0 €***

Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie, Lyon I

Fabrication d'embout sur place
avec imprimante 3D
Votre appareillage en 1h*
Demandez conseil
*après bilan auditif

Test auditif gratuit^[1]

Essai gratuit^[2]
pendant 1 mois

Vérification et nettoyage gratuits
de vos aides toutes marques

* Valable depuis le 1^{er} janvier 2021 avec un contrat mutuelle responsable pour l'achat d'un appareillage de classe 1. [1] Test non médical. [2] Sur prescription médicale ORL.

Dans AUDITION CONSEIL il y a conseil ■ auditionconseil.fr   



AUDITION CONSEIL LUDOVIC DIGUE
Audioprothésiste expert indépendant

3 impasse Saint-Vincent
89100 SAINT-DENIS-LÈS-SENS
Parking handicapé
Parking privé gratuit

03 86 83 89 89

SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 19h
et le samedi de 9h à 13h



Pôle de Santé Saint Louis
Pôle de Santé Sainte Colombe

N'attendons pas le retour du choléra...

Quelques recommandations du préfet de l'Yonne, rappelées par le Syndicat d'Initiative de Dixmont

En 1832, la France connut une épidémie ravageuse de choléra. Dans l'Yonne, on compta 3409 décès ! Voici donc, émanant du préfet, quelques indications sur ses symptômes et surtout de quoi constituer tout de suite une petite pharmacie au cas où il reviendrait en force !

G. Ribeill

Précautions à prendre pour éviter l'invasion du choléra ou prévenir son extension

Les rues, places, carrefours et autres lieux placés sous la surveillance de l'administration devront être maintenus dans le meilleur état de propreté possible. Les particuliers, de leur côté, veilleront à ce que leurs habitations soient débarrassées de toutes les immondices susceptibles de corrompre l'air. Les appartements seront suffisamment aérés. On évitera l'encombrement d'un trop grand nombre de personnes dans des pièces étroites, surtout pendant la nuit. Les vêtements devront être en rapport avec les variations de température. Le ventre et les pieds seront particulièrement protégés avec soin contre le froid. Une vie calme, régulière, exempte de tout excès, constitue un des meilleurs préservatifs contre l'épidémie.

La viande de bœuf, veau et mouton, la volaille, le poisson frais, les œufs fournissent une alimentation fort convenable. La chair de porc, les poissons salés, les légumes aqueux, les fruits, les crudités, doivent être pris avec modération et non d'une manière presque exclusive. Le lait caillé est un mauvais aliment. Les légumes farineux tels que pois, haricots, lentilles perdent la majeure partie de leurs inconvénients étant réduits en purée. La pomme de terre fournit une nourriture saine. Le pain devrait être convenablement cuit et fait avec de la farine de bonne qualité. Le vin étendu d'eau, la bière, le cidre, sont des boissons salutaires. L'eau froide prise immédiatement, surtout quand le corps est en sueur, peut déterminer des affections plus ou moins graves.

Premiers soins à donner à ceux qui sont atteints du choléra

C'est par exception que le choléra se montre tout d'abord foudroyant. Le plus souvent il est précédé de symptômes assez faciles à maîtriser. Voici l'énoncé des principaux accidents et l'indication des remèdes les plus simples qu'on peut leur opposer.

- 1°. Brisement des forces, perte d'appétit sentiment d'une barre à la région de l'estomac
- 2°. Diarrhée. Colique.
- 3°. Vomissements
- 4°. Refroidissement. Teinte violacée de la peau commençant, en général, par les extrémités.
- 5°. Crampes

Observations générales

On peut sans crainte donner aux cholériques les soins que leur état exige, car l'expérience a prouvé que les médecins, les infirmiers, les garde-malades ne sont pas atteints dans une proportion plus forte que le reste de la population. Les personnes qui habitent des maisons isolées et placées dans le foyer de l'épidémie agiront prudemment en se procurant une espèce de petite pharmacie de circonstance. Voici la liste des substances les plus employées pour combattre le fléau actuel et la dose suffisante pour les premiers secours à donner :

<i>Laudanum</i>	10 grammes
<i>Eau-de-vie camphrée</i>	200 gr
<i>Acétate d'ammoniaque</i>	100 gr
<i>ou bien alcali volatil</i>	30 gr
<i>Camomille romaine</i>	30 gr
<i>Menthe poivrée</i>	50 gr
<i>ou mélisse</i>	50 gr
<i>Fleur de sureau (se trouve partout)</i>	
<i>Limonade gazeuse</i>	1 bouteille
<i>Eau gazeuse (eau de seltz artificielle)</i>	Idem
<i>Farine de lin</i>	1 kilo gr
<i>de moutarde nouvellement préparée (à conserver dans un vase de faïence bien bouché)</i>	Idem

Pour une commune entière, on multipliera cet approvisionnement par 5, 10, 15 ou 20 suivant l'importance de la population et l'intensité de l'épidémie si elle sévit dans la localité. Surtout, que l'on ne perde pas de vue qu'il est toujours utile, et souvent indispensable, d'appeler un médecin aussi tôt que l'un des accidents ci-dessus spécifiés vient à se montrer.

Pour le préfet, le secrétaire du comité départemental d'hygiène, Droin

RECENSEMENT MILITAIRE

S'INFORMER · S'INSCRIRE · S'ENGAGER LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

PROMOTION 2021



ÉTAPE 1 LE SÉJOUR DE COHÉSION

Le SNU est une opportunité de vie collective pour créer des liens nouveaux, apprendre la vie en communauté, développer sa culture de l'engagement et ainsi affirmer sa place dans la société.



Quelles thématiques ?

- 1 Activités physiques, sportives et de cohésion
- 2 Autonomie, connaissance des services publics, accès aux droits, promotion de la santé
- 3 Citoyenneté et institutions nationales et européennes
- 4 Culture et patrimoine
- 5 Découverte de l'engagement
- 6 Défense, sécurité et résilience nationales
- 7 Développement durable et transition écologique



Où ?

Dans des centres de cohésion installés dans des internats publics ou des centres de vacances situés dans un autre département que celui du volontaire.



Quand ?

du 21 juin au 2 juillet.



Et après ?

Une cérémonie de clôture est organisée le dernier jour et chaque volontaire reçoit un certificat de participation au séjour de cohésion.

ÉTAPE 2 LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue, près de chez lui, une mission d'intérêt général. Chaque département propose plusieurs missions que les jeunes peuvent découvrir et auxquelles ils peuvent candidater.



Quels domaines ?

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, citoyenneté, etc.



Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics.



Quand ?

Tout au long de l'année (minimum 84 heures) ou 12 jours consécutifs hors temps scolaire, l'année qui suit le séjour de cohésion.



Des exemples ?

Contribution à un chantier de restauration du patrimoine, participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif ou à l'animation dans une structure pour personnes âgées, etc.



Et après ?

À l'issue de la mission, un certificat est remis à chaque volontaire.



Bonus

Un accès en ligne à des cours de Code de la route et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

Le Service national universel (SNU) promotion 2021 s'adresse à tous les jeunes Français nés entre le 31 juillet 2003 et le 1^{er} juin 2007 qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

LES OBJECTIFS

- ✓ Faire vivre les valeurs républicaines
- ✓ Renforcer la cohésion nationale
- ✓ Développer une culture de l'engagement
- ✓ Accompagner l'insertion sociale et professionnelle



LES ÉTAPES CLÉS

1

Séjour de cohésion

- ✓ 2 semaines
- ✓ dans un autre département

3

Engagement volontaire

- ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
- ✓ entre 16 et 25 ans

2

Mission d'intérêt général

- ✓ 12 jours consécutifs ou 84 heures réparties au cours de l'année
- ✓ près de chez soi
- ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion

ÉTAPE 3 L'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

À l'issue de la mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer au renforcement d'une société fraternelle et solidaire en rejoignant les formes d'engagement existantes, comme le Service civique ou les réserves (par exemple la réserve civique).



Pour qui ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.



Durée ?

De 3 mois à 1 an.



Les missions ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, tapage-pompier volontaire, réservistes, volontariat des Armées ou de la Gendarmerie, bénévolat associatif, etc., et concernent des secteurs très variés : l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, la défense et la sécurité, etc.

VOS QUESTIONS SUR LE SÉJOUR DE COHÉSION

Comment se passent les journées ?

La journée débute par le lever des couleurs, cérémonie pendant laquelle on lève le drapeau français et chante (à l'initiative). Des activités pratiques et des mises en situation sont organisées autour de temps collectifs, comme la formation aux premiers secours, la participation à des actions solidaires, différents modules sur site et à l'extérieur, etc.

Qui assure l'encadrement des volontaires ?

Ce sont des adultes expérimentés dans l'encadrement des adolescents et ayant reçu une formation préalable SNU. Ils sont en charge de la supervision de la vie courante, de l'animation et des conseils du volontaire. Le centre est dirigé par un directeur, un conseiller éducatif, un conseiller d'encadrement et un gestionnaire.

Les filles et les garçons sont-ils séparés ?

Les centres d'accueil sont mixtes mais pas les dortoirs. Pendant la journée, les volontaires sont regroupés dans une maisonnette de 10 jeunes encadrés par un tuteur.

Une tenue stricte est-elle exigée ?

Oui, la tenue est remise lors de votre arrivée au centre.

Est-il un guage en matière de qualité ?

Des aménagements sont mis en place au cas par cas afin de permettre la participation de tous. Le SNU est inclusif et universel.

LA M.A.M



L'équipe de la MAM' en Othe située au 6 rue de Vaucrechot à Dixmont est heureuse de vous accueillir du lundi au vendredi. Nous sommes ravies d'accueillir une nouvelle assistante maternelle au sein de notre association, MATHIEU Mylène qui vient pour le moment effectuer les remplacements. Nous avons encore quelques disponibilités pour garder vos petits bouts, n'hésitez pas à nous contacter ! Et si dans les mois à venir, vous allez accueillir un heureux évènement, vous pouvez prendre contact avec nous dès maintenant afin de se rencontrer et réserver votre place. Vous pouvez également suivre les aventures de nos petits loulous de la MAM sur la page Facebook MAM' en Othe.

Au plaisir de vous rencontrer,

Alexandra, Cécile, Lindsay et Mylène Pour nous contacter : 03.86.83.34.04



• **Plomberie** • **Chauffage** • **Géothermie**
• **Electricité** • **Zinguerie** • **Climatisation**

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

☎ 03 86 96 90 69 ☎ 06 72 05 12 83

jerome.prevost89@orange.fr



www.mma.fr



ÉCOUTE - ANALYSE - CONTRAT ADAPTÉ

N° ORIAS 12 065 813 - www.orias.fr

Romain QUITTANSON
Agent Général exclusif MMA

Une réponse
à vos besoins d'assurance

romain.quittanson@mma.fr

2 agences pour vous servir

20, Place Honoré Combe
45320 Courtenay
Tél : 02.38.97.45.80

15, rue Carnot
89500 Villeneuve-sur-Yonne
Tél : 03.86.87.16.99



MAÇONNERIE - ISOLATION
COUVERTURE - CARRELAGE

10 Route de villeneuve sur yonne
89500 LES BORDES

03 86 87 08 36
06 14 28 49 67

LES OUBLIÉS DU TRI

Tous emballages
SE TRIENT



Les canettes

Les pots
de yaourts



Les sacs
plastiques



**Les barquettes
alimentaires**

PENSEZ À BIEN LES VIDER !

Pour tout renseignement concernant la collecte 03.58.45.10.23

www.grand-senonais.fr

CALENDRIER DES DÉCHETS MENAGERS



Calendrier des déchets ménagers 2021

À CONSERVER

DIXMONT

collecte des ordures ménagères (OM) le jeudi à partir de 5h

collecte sélective le mardi de semaine paire à partir de 14h



Pas de collecte les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre



CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT



Déchèterie des Vauquillettes

Tél. 03 86 95 30 93

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et

samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Fermeture : jeudi et jours fériés

Déchèterie des Sablons

Tél. : 03 86 65 63 24

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et

samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Fermeture : lundi et jours fériés

Déchèterie de Rousson

Tél. 03 86 83 28 57

Du lundi au samedi :

8h30 - 12h / 13h30 - 16h30

(17h30 du 1^{er}/04 au 30/09)

Fermeture : dimanche et jours fériés

- Ordures ménagères
- Déchets de cuisine (pensez au compostage)
- Lingettes nettoyantes, essuie-tout, mouchoirs, coton-tige, rasoir jetable...
- Vaisselle jetable
- Couverture rigide type classeur avec parties métalliques et/ou pochettes transparentes
- Résidus de balayage



Une question concernant
les gestes de tri

03 58 45 10 23

06 84 12 49 13

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 V	1 L	1 L	9 J	1 S	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V		29 L	29 J	29 S	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M
31 D		31 M		31 L	22

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 J
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 S	31 M		31 D		31 V



INFOS SERVICES

NUMEROS D'URGENCE : **15 SAMU** **18 ou 112 POMPIERS** **17 POLICE**
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M. Mme. Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

EDF **0 810 333 089**

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 64 30 66**
3 Rue du Puits de Vau 89100 GRON e-mail : mdsgron@fede89.admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

INFOS SERVICES

MAIRE ET ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Sur rendez-vous à la Mairie : 03.86.96.02.13

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes
Responsable : Contacter la Mairie au : 03.86.96.02.13

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire
Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire
La consommation électrique sera facturée
1 journée de location de 9h à 9h le lendemain
Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr
- Direction de l'Assainissement : Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement, prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23

Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective (jaune) les mardis des semaines paires à partir de 14h
- Collecte des ordures ménagères (bordeaux) les jeudis A partir de 5h
-

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h

Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30

Jeudi de 14h30 à 19h

Vendredi de 9h30 à 13h

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13

Fax : 03.86.96.00.19

Email : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedis du mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h à 20h

Le mercredi de 10h à 12h

Le jeudi de 16h à 19h

La Mairie Tél : 03.86.96.02.13

E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com

Facebook : [BibliothequeMunicipaleDixmont](https://www.facebook.com/BibliothequeMunicipaleDixmont)

Instagram : [#bibliothequedixmont](https://www.instagram.com/#bibliothequedixmont)

VIE PAROISSIALE

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE

Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone

Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil à Villeneuve sur Yonne :

Du lundi au samedi de 10h à 12h,
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

DECHETERIE DE ROUSSON

Du lundi au samedi 8h30-12h/ 13h30-16h30

(17h30 du 01/04 au 30/09)

Fermetures : dimanche et jours fériés

ASSISTANTES MATERNELLES ET LA M.A.M

Assistantes maternelles :

GRENOT Véronique : 8 rue du Gumery Tel : 03.86.96.08.20

La M.A.M : La Maison d'Assistants Maternelles de Dixmont est ouverte tous les jours de la semaine de 7h à 18h30.

Pour tout renseignement, nous contacter au 03.86.83.34.04 ou sur l'adresse mail : mam.en.othe@gmail.com



WE OPEN THE WAY

TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS

ETABLISSEMENT YONNE

48, chemin des Ruelles

89380 APPOIGNY

Tél. : 03 86 53 59 50

yonne@colas.com

ETABLISSEMENT MALAY LE GRAND

9, Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3

89100 MALAY LE GRAND

Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

Travaux Publics

Démolition

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnelle
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel

**PASCAL
VASSARD** SARL



Les Brûleries
89500 DIXMONT

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



**Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE**

**Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +**

**Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30**

03 86 83 19 66



**Pizzas
à emporter**

**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



**Lundi
17h30 - 21h**

**Mercredi
17h30 - 21h**

**DIXMONT
Rue d'Eichtal**

**VERLIN
Place de l'Eglise**

**Mardi
17h30 - 21h**

**Jeudi
17h30 - 21h**

**GRON
Grande-Rue**

**ETIGNY
Grande-Rue**

07 71 81 39 62